

ARONAN

GUIDE DU COLON

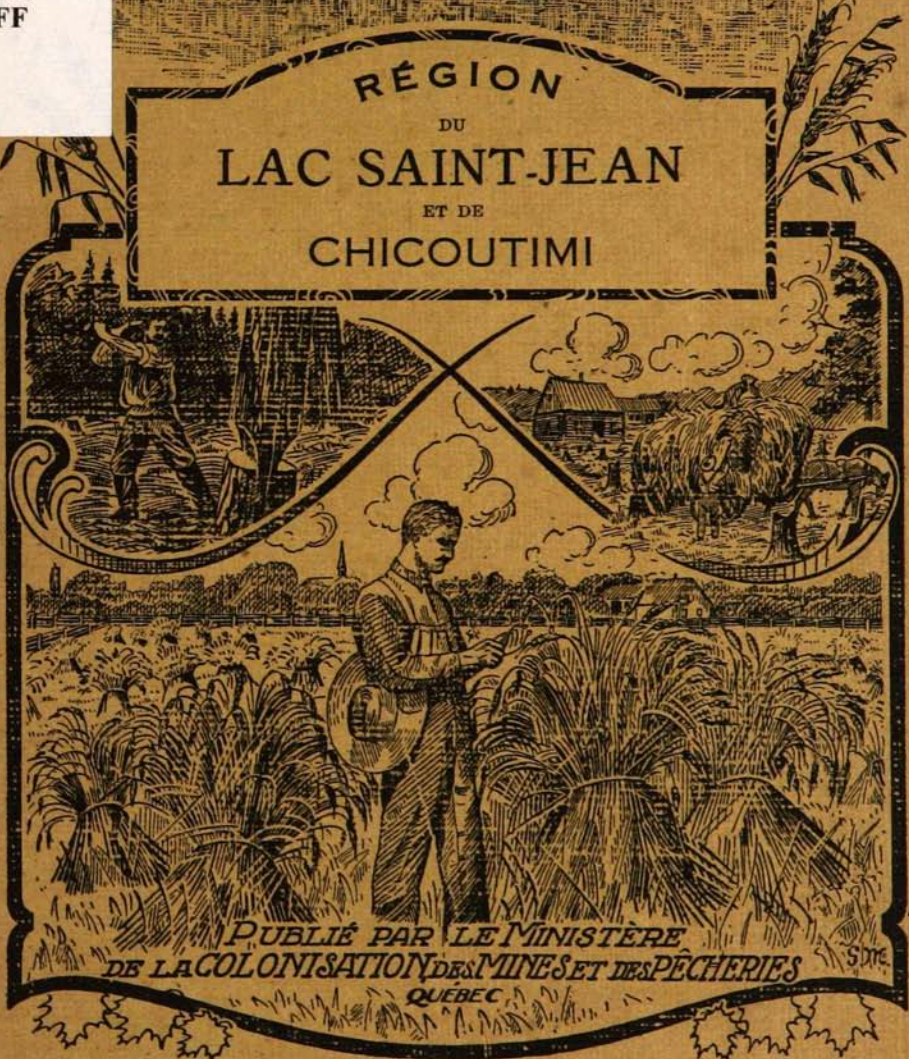
PROVINCE DE QUÉBEC



NE ME SOUVIENS

G59A1
A14/
G834-
1925
OFF

RÉGION DU LAC SAINT-JEAN ET DE CHICOUTIMI



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE
DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES
QUÉBEC

5177

Lac Saint-Jean et Chicoutimi

RÉGION DE COLONISATION

PAR

HORMISDAS MAGNAN



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES.

QUÉBEC.

INSTITUTIONAL INFORMATION

REGIONAL ORGANIZATION

INSTITUTIONAL INFORMATION

CS9A1
A14/G834-
1925
OFF



La Région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi

Les comtés du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi forment un immense territoire éminemment propre à l'agriculture et à l'industrie laitière.

Il existe peu de régions où l'œuvre de la colonisation s'est accomplie avec plus d'entrain et de succès.

La valeur productive du sol des régions du Lac St-Jean et de Chicoutimi jouit d'une réputation enviable justement méritée. Celle du Lac Saint-Jean semble avoir conquis la palme pour l'excellence de ses produits laitiers.

C'est, en somme, l'une des meilleures contrées agricoles où l'on cultive avec succès tout ce que le sol canadien est susceptible de produire.

Les cantons où il y a encore de la colonisation à faire avec avantage sont les suivants : Dans le comté du Lac Saint-Jean : Labarre, Parent, Dumais, Girard, Beaudet, Pelletier, Antoine, Milot, Taillon, Saint-Hilaire, Garnier, Dolbeau, Dalmas, Dufferin, Mésy, Crépieul, Malherbe, Dablon, Délisle, Dequen, Métabetchouan. Généralement, les cantons du sud du Lac Saint-Jean n'offrent plus qu'un intérêt secondaire au point de vue de la colonisation. La partie la plus importante se trouve au Nord et à l'Ouest du Lac Saint-Jean. Dans tous ces cantons, l'on trouve des paroisses ou missions organisées. Des chemins de colonisation ont été construits à peu près partout.

Dans le comté de Chicoutimi, il se trouve encore quelques paroisses à compléter. Voici les cantons où elles sont comprises: Bégin, Labrecque, St-Germain, Taché, Falardeau, Simard, Tremblay, Harvey, Otis, Bourget, Dumas, Saint-Jean, Ferland et Bagot.

NATURE DU SOL

Le sol de cette région est en général, un sol glaiseux d'une grande profondeur, accidenté en certains endroits, et

en d'autres recouvert d'une mince couche de sable qui, mêlé à l'argile sous-jacente par les façons cultivables, donne une terre des plus fertiles et des plus faciles à cultiver.

Les savanes, car il s'en rencontre ça et là, dans cette partie du pays, ont été rendues productrices, grâce à des travaux de drainage de surface. Dès qu'on a séché le dessus de la terre, on brûle les broussailles et la couche de terre noire, en ayant soin d'en conserver une quantité suffisante pour la mêler à l'argile du sous-sol. On a ainsi réussi à former de belles paroisses dont les fermes sont cotées aujourd'hui à \$10,000, à \$15,000 et \$20,000.

CLIMAT

Il est prouvé aujourd'hui que le climat du Lac Saint-Jean, contre lequel on a nourri longtemps des préjugés, est aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec.

Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment. Les légumes, en général, viennent abondamment et sont d'une bonne grosseur. Cette région est aussi des plus propres à l'élevage des bestiaux. Le fourrage y est très abondant et très riche.

LES PAROISSES DE COLONISATION

Les comtés de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean comptent encore un bon nombre de paroisses et missions où les colons peuvent s'établir avec avantage. Voici la liste de ces paroisses:

COMTE DU LAC SAINT-JEAN

L'ASCENSION.—(B. de P. "Langlais.") Cette paroisse comprend le canton de Garnier et partie du canton de l'Isle. Elle a été érigée en municipalité en 1919. La population actuelle est de 888 âmes. L'église est construite sur le lot 25 du rang VII du canton de l'Isle, à 24 milles de la station d'Hébertville.

NOTRE-DAME-DE-LOURDES.—(B. de P. "Girardville.") Cette mission, fondée en 1918, est desservie de Sainte-Lucie-d'Albanel. Son territoire comprend une partie des cantons de Girard et de Beaudet. Elle est destinée à s'agrandir rapidement et à devenir une belle et florissante paroisse. On y trouve déjà une population de 300 âmes. L'église sera construite sur le lot 27 du rang IV du canton de Girard.

La paroisse comprend les 7 premiers rangs du canton de Girard et le canton de Beaudet. Dans ces deux cantons il y a encore de la colonisation à faire.

SAINT-ANDRE.—(B. de P. "Saint-Hilaire-du-Lac-Saint-Jean") Cette paroisse érigée civilement en 1901, comprend partie des cantons de Saint-Hilaire, de Métabetchouan et de Dequen.

L'église est construite sur le lot 67 du rang I du canton de Saint-Hilaire, à 12 milles de la station de Métabetchouan, sur le parcours du chemin de fer Canadien National. La population actuelle est de 562 âmes. La paroisse possède une église, des écoles, une fromagerie, etc.

De lots non vendus et disponibles se trouvent dans l'augmentation du canton de Dequen, ainsi que dans le canton de Saint-Hilaire.

SAINT-AUGUSTIN-DE-PERIBONCA.—Fondée en 1923, cette paroisse comprendra une partie des rangs V, VI, VII, VIII et IX du canton de Dalmas. Une cinquantaine de familles y sont établies. L'église a été construite en 1923, date de la nomination du premier curé résidant.

Le sol est propre à la culture et on peut encore y trouver quelques bons lots disponibles.

SAINT-EUGENE-DE-PELLETIER.—Mission fondée en 1921 dans le canton de Pelletier, sur les bords de la rivière aux Rats. Le territoire comprend une partie du canton de Pelletier.

C'est une excellente région pour l'établissement des colons. Le terrain, dans les cantons de Pelletier et de la Trappe, est généralement bon et propre à la culture.

170 familles sont déjà établies dans le canton de Pelletier. L'église est construite sur le lot 26 du rang IV, le long de la rivière aux Rats.

Il est très probable qu'une autre mission sera fondée avant longtemps dans la partie Nord du canton de Pelletier, prenant la partie subdivisée du canton de La Trappe, et une autre église sera construite sur le rang IX de ce canton. Population : 946 âmes.

SAINT-FRANCOIS-DE-SALES.—(B. de P. "Dequen.") Cette municipalité, érigée en 1888, comprend une partie des cantons de Métabetchouan, de Dequen et de Dablon.

L'église est située sur le lot 3 du rang I du canton de Dequen à un mille de la station de Bilodeau, sur le parcours du chemin de fer Canadien National. La population actuelle est de 850 âmes.

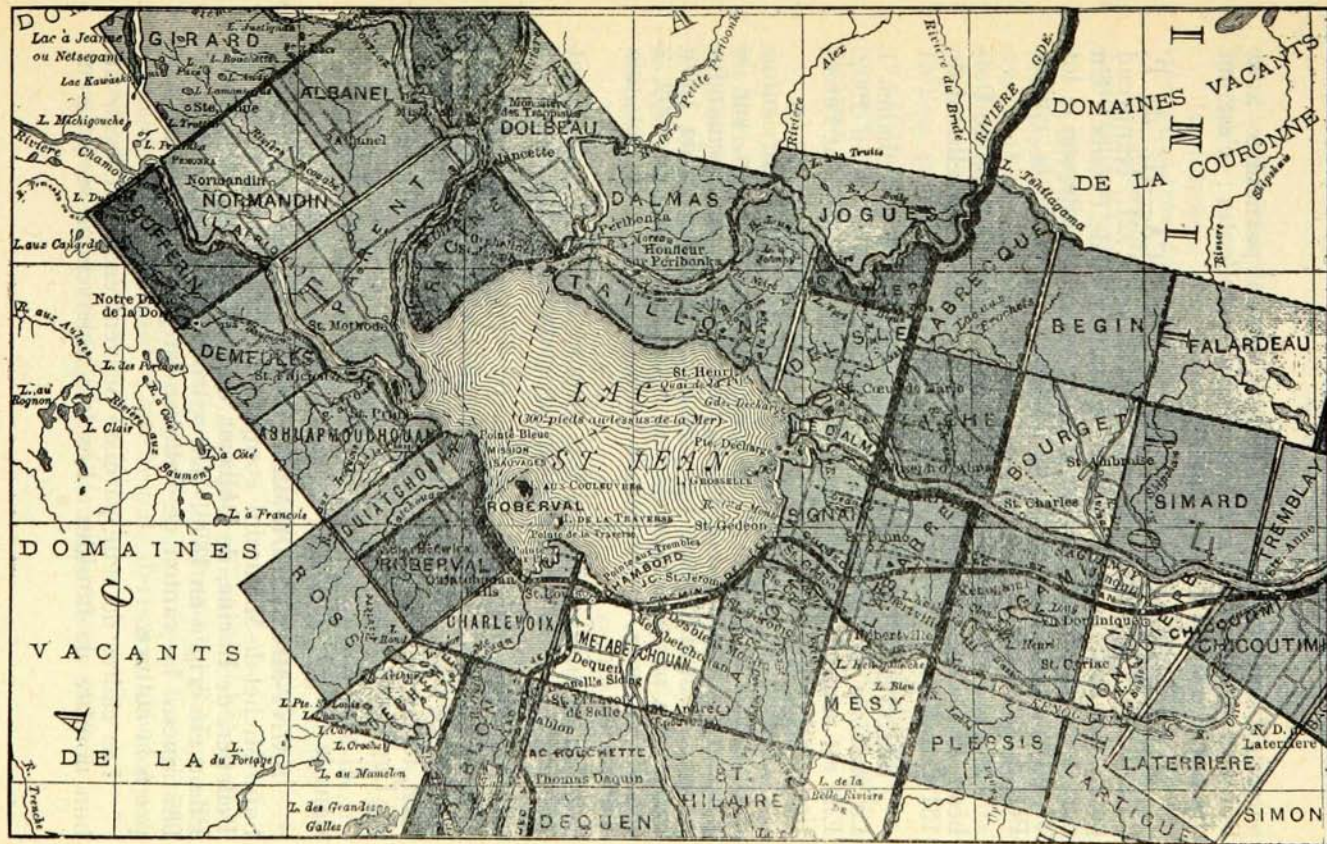
Des lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs I, II et III du canton de Dequen, et sur les rangs VI et VII du canton de Charlevoix.

SAINTE-HEDWIGE.—(B. de P. "Roberval-Ouest.") Cette paroisse a été fondée en 1916. Elle comprend une partie des cantons de Roberval, de Ouiatchouan, de Ross et d'Ashuapmouchouan. L'église est bâtie à l'extrémité Nord-Ouest du rang VI du canton de Roberval, à 8 milles de la ville de Roberval. On y trouve une église, 2 écoles, un moulin à scies, une fromagerie, etc.

Il y a encore de la colonisation à faire dans le canton de Ross. La population actuelle est de 509 âmes.

SAINT-HENRI-DE-TAILLON.—Cette municipalité, érigée en 1903, comprend une partie du canton de Taillon. L'église est bâtie sur le lot 14 du rang II du canton de Taillon, à un mille du quai de La Pipe. La population actuelle est de 1,002 âmes.

Des lots non vendus et disponibles se trouvent un peu



CARTE-GRAVURE INDIQUANT LA REGION DU LAC SAINT-JEAN ET DE CHICOUTIMI.

partout dans le canton de Taillon, et en particulier à la Pointe-de-la-Savane. Les terres sont excellentes ; c'est un des bons endroits de colonisation.

SAINTE-JEANNE-D'ARC-DE-PERIBONCA.—(B. de P. "Boulangier.") Cette paroisse, fondée en 1921, comprend partie des cantons de Dolbeau, de Dalmas et de Proulx. Un curé y réside depuis 1922. L'église est construite sur le lot 31 du rang VI du canton de Dolbeau, près de la rivière Petite Pérignonca.

Il y a de la colonisation à faire dans les cantons de Dolbeau, de Dalmas et de Proulx. La population actuelle est de 131 familles.

SAINTE-LUCIE-D'ALBANEL.—(B. de P. "Albanel.") La paroisse de Sainte-Lucie-d'Albanel a été fondée en 1902. Elle est comprise dans la municipalité d'Albanel, dont l'érection civile eût lieu en 1899.

L'église est construite sur le lot 30 du rang VI du canton d'Albanel, à 21 milles de la gare de Saint-Félicien, sur le parcours du chemin de fer Canadien National, via Normandin ou via Saint-Méthode. La population actuelle est de 1,670 âmes. La paroisse possède une église construite en 1902, 2 moulins à scies, un moulin à farine, 3 fromageries et une beurreries, etc.

Un certain nombre de lots disponibles sont actuellement en vente. Le sol est généralement propre à l'agriculture.

SAINTE-MÉTHODE.—(B. de P. "Tikuape.") C'est une paroisse de date assez ancienne, puisqu'elle a été érigée civilement en 1902. Le village est situé à 7 milles de Saint-Félicien, terminus du chemin de fer allant vers le nord du comté du Lac Saint-Jean.

Il y a encore un certain nombre de lots disponibles dans le canton de Parent.

SAINTE-MICHEL-DE-MISTASSINI.—La municipalité de Saint-Michel-de-Mistassini comprend partie des cantons de Pelletier, de Racine, de Dolbeau, de La Trappe et de Parent. Elle a été érigée en 1896. On y trouve une population de 987 âmes. Le canton de Pelletier est particulièrement propre à la culture.

Les cadres de cette paroisse peuvent encore recevoir un bon nombre de familles. Les lots non vendus se trouvent

dans les cantons de Pelletier, de Dolbeau, de Racine et de La Trappe.

Il se trouve des chutes assez considérables sur les rivières qui traversent ces cantons.

La paroisse possède une église, 8 écoles, une fromagerie, 2 moulins à scies, etc.

SAINTE-MONIQUE-DE-HONFEUR.—(B. de P. “Chutes-Péribonca.”) Mission fondée en 1922 ; un curé y réside depuis 1923. Son territoire comprend une partie du canton de Taillon et une partie du canton de Dalmas. La chapelle est construite sur le lot 34 renversé du rang VI du canton de Taillon, près de la rivière Grande Péribonca.

Il reste encore un bon nombre de lots disponibles dans le nord du canton de Taillon. C'est une paroisse de colonisation avantageuse.

SAINT-THOMAS-D'ACQUIN.—(B. de P. “Lac-Bouchette.”) Cette paroisse comprend les cantons de Crépéuil et de Malherbe et partie des cantons de Dablon et de Dequen. Elle a été érigée en 1873. Le village est situé à un mille de la station du Lac Bouchette, sur le parcours du chemin de fer National Canadien. La population actuelle de cette paroisse est de 1,265 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans cette paroisse ; on y trouve un grand nombre de lots non vendus et disponibles dans les cantons de Malherbe, de Dablon et de Dequen.

La paroisse possède une église, 2 succursales de banque, 4 écoles, 3 moulins à scies, une fromagerie, etc.

SAINT-THOMAS-DIDYME.—(B. de P. “Didyme.”) C'est une nouvelle mission ouverte à la colonisation en 1911. Elle est desservie de Normandin. La chapelle est construite sur le lot 15, entre les rangs XII et XIII du canton de Girard.

Cette future paroisse comprend une partie du canton de Girard et de celui de Dumais. C'est un centre de colonisation très avantageux.

Dans tous les rangs du canton de Girard de même que dans les rangs I, II et III du canton de Dumais, la plus grande partie du terrain est propre à la culture. On y trouve une population de 300 âmes. Cette colonie devrait se développer rapidement.

La paroisse a été érigée en municipalité en 1923.

COMTE DE CHICOUTIMI

SAINT-AMBROISE.—(B. de P. “Rivière-à-l’Ours.”) La municipalité de Saint-Ambroise comprend une partie du canton de Bourget ; elle a été érigée en 1902. L’église est construite sur le lot 23 du rang Est du canton de Bourget, à 20 milles de Chicoutimi. La population actuelle est de 1,240 âmes. On y trouve une église, des moulins à scies, des fromageries, 5 écoles, des forces hydrauliques assez considérables, etc.

Les lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs VI, VIII et IX du canton de Bourget. Il y a encore de la colonisation à faire dans cette paroisse.

SAINTE-CHARLES-BORROMEE.—(B. de P. “La Décharge.”) Cette paroisse comprend une partie du canton de Bourget, c’est-à-dire la partie non comprise dans Saint-Ambroise. La population actuelle est de 635 âmes. L’église est construite sur le lot 34 du rang I, à 5 milles de Kénogami, sur la rive Nord de la rivière Saguenay.

Les lots non vendus se trouvent sur les rangs III et IV Ouest du canton de Bourget, et sur le rang II du canton de Kénogami, il ne reste que quelques lots.

C’est une paroisse très avantageuse à la colonisation.

SAINT-FELIX-D’OTIS.—(B. de P. “Otis.”) Cette mission a été fondée en 1890, dans le canton d’Otis. L’église est construite sur le lot 26 du rang VII de ce canton, à 3 milles de la rivière Saguenay et à 12 milles de Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie. Elle a été érigée en municipalité en 1923. La population actuelle est de 300 âmes.

Un grand nombre de lots non vendus se trouvent situés sur les rangs III, IV et V du canton d’Otis. La terre, dans cette région, est noire et grisâtre, et déclarée fort propre à la culture.

SAINT-FRANÇOIS D’ASSISE.—(Petit Saguenay) Cette paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Dumas, érigée en 1919. L’église est bâtie sur le lot 14 du rang Nord de ce canton. On y trouve actuellement une population de 807 âmes.

Un grand nombre de lots propre à l’agriculture sont

disponibles dans les rangs III et IV du Petit Saguenay Est et sur les rangs II, III et IV du Petit Saguenay Ouest, le long de la rivière du Portage.

SAINT-FULGENCE.—(Autrefois “L’Anse-au-Foin.”) Cette paroisse comprend les cantons de Harvey et Saint-Germain et une partie du canton de Tremblay. L’église est construite sur le lot B du rang I du canton de Harvey ; la population actuelle est de 1,115 âmes.

Quelques lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs III et IV du canton de Harvey, les rangs C, D, E, F, G, H, I, et II du canton de Saint-Germain.

La mission de Sainte-Rose-de-Lima, située dans le canton de Saint-Germain, et qui est desservie par le curé de Saint-Félix-d’Otis, est comprise dans la municipalité de Saint-Fulgence.

Le village est situé à 9 milles de Chicoutimi, sur la rive opposée. On pourrait y placer un bon nombre de familles.

SAINT-HONORE.—(B. de P. “Martel.”) Cette paroisse comprend le canton de Falardeau et partie des cantons de Simard et de Tremblay. Elle a été érigée civilement en 1913. L’église est bâtie sur le lot 76 du rang VIII du canton de Tremblay, à 9 milles du village de Sainte-Anne. La population actuelle est de 1,165 âmes.

Il y a encore des lots disponibles sur le rang IX du canton de Simard et de celui de Tremblay.

SAINT-GERARD-MAJELLA.—(B. de P. “Larouche.”) Fondée en 1921, cette nouvelle mission, desservie de Saint-Bruno, devrait se développer rapidement. Les premiers établissements se sont faits à la station de Larouche, sur le parcours du chemin de fer Canadien National, puis, de là, dans les cantons de Kénogami et de Labarre.

L’église est située sur le lot 54 du rang IV du canton de Kénogami, près du chemin de fer. On y compte actuellement une population de 150 âmes.

Les colons trouveront un certain nombre de lots disponibles dans les cantons de Kénogami et de Labarre. La municipalité de la paroisse de Larouche a été érigée en 1922.

SAINT-JEAN-L’EVANGELISTE.—(B. de P. “Canton Bégin.”) Fondée en 1921. Cette nouvelle paroisse comprend le canton de Bégin. Un curé y réside depuis 1923. La

chapelle est construite sur le lot 33, entre les rangs III et IV.

C'est un centre de colonisation très avantageux. On trouve encore quelques lots disponibles dans le canton de Bégin. Une centaine de familles y sont déjà établies. On y trouve 5 écoles, 2 scieries, une fromagerie, etc.

SAINT-LEON-DE-CHICOUTIMI.—Mission fondée en 1922 et desservie de l'Ascension. Cette future paroisse, qui comprendra le canton de Labrecque et une partie du canton de Taché, peut encore recevoir un bon nombre de familles nouvelles. On y trouve déjà une population de 250 âmes. Le canton de Labrecque est classé parmi les terrains de colonisation. La terre de ce canton est généralement propre à la culture.

SAINT-NAZAIRE.—Cette paroisse, qui se trouve située dans le canton de Taché, a été érigée en 1905. L'église est construite sur le lot 27 du rang V du canton de Taché. Les premiers établissements remontent à 1879. La population actuelle est de 925 âmes. Le village de Saint-Nazaire est situé à 15 milles d'Hébertville. On y trouve une jolie église, 4 écoles élémentaires, 3 fromageries, 2 moulins à scies, etc.

Les lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs I, II, III, IV, V, VII et VIII du canton de Taché. Le sol est fertile. Les colons qui s'y sont établis il y a quelques années se sont fait de riches établissements, mais plusieurs familles pourraient encore s'y établir.

SAINTE-ROSE-DE-LIMA.—(B. de P. "Descente des femmes.") Mission fondée vers 1901, sur les bords du Saguenay, au Sud du canton de Saint-Germain. C'est une déserte de Saint-Félix-d'Otis. En arrière de ce village, il y a un bon nombre de lots propre à la culture. On y trouve une chapelle, une école, un moulin à scies, etc.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A QUI S'ADRESSER POUR L'ACHAT DES LOTS

Le colon qui a fait choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir, doit d'abord écrire à l'agent des Terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie de canton qui la compose. Chaque agent a un territoire bien déterminé à s'occuper. Le colon trouvera facilement, par les listes qui suivent, à quel agent il doit s'adresser pour l'achat d'un lot dans tel ou tel canton.

LES AGENTS DES TERRES

Auguste Gagné.—Péribonka, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : Taillon, Dolbeau, Dalmas, Racine, Pelletier, Proulx et La Tuque.

Arthur Poliquin, M. D.,—Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Agence du Lac Saint-Jean Nord-Ouest. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Albanel, Demeules, Dufferin, Girard, Normandin, Parent, Antoine, Roy, McKenzie, Obalski et LeMoine. m

Edmond Dumas.—Hébertville, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Agence du Lac Saint-Jean, Centre. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Caron, De l'Isle, et Augmentation, Garnier, Jogues, LaBarre, Mésy, Métabetchouan, Signay, Saint-Hilaire et Milot.

Georges Audet.—Roberval, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Agence du Lac Saint-Jean-Ouest. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Ashuapmouchouan, Charlevoix, Crépieul, Dablon, Dechène, Malherbe, Roberval, Ross et Ouiatchouan.

J. A. Claveau.—Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P. Q. Agence de Chicoutimi. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Chicoutimi : Bagot, Bégin, Boileau, Bourget, Chicoutimi, Falardeau, Ferland, Harvey, Jonquière, Kénogami, Labrecque, Laterrière, Otis, Périgny, Plessis, Simard, Simon, Saint-Germain, Taché, Tremblay, Hébert, Durocher, Gagné, Champigny et Chardon.

MISSIONNAIRE COLONISATEUR

Les colons pourront s'adresser au missionnaire colonisateur, dans plusieurs circonstances : le choix d'une paroisse de colonisation, les moyens de transport, et plusieurs autres renseignements personnels, suivant la condition et les moyens de chacun. L'adresse du missionnaire colonisateur de la région de Chicoutimi est Monsieur l'abbé Jean Bergeron, Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P. Q.

CERTIFICAT DE COLON

Sur demande, le Ministre de la Colonisation accorde un certificat de colon, qui donne droit à une réduction appréciable dans le prix de transport par le chemin de fer Canadien National.

Pour se procurer un certificat de colon, on doit écrire aux adresses suivantes :

M. L. A. Richard, Sous-Ministre du Ministère de la Colonisation, Québec.

M. L'ABBE IVANHOE CARON, Missionnaire-colonisateur, Bâtisses du Parlement, Québec.

M. J. E. ROBERT, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

CONDITIONS DES TARIF DE FAVEUR POUR LE TRANSPORT DES COLONS.

Le billet aller et retour est bon pour trente jours. Pour les enfants au-dessus de 12 ans, plein prix, moins de 12 ans et au-dessus de 5 ans, moitié prix, au-dessous de 5 ans, passage gratuit, quand ils sont accompagnés des parents.

Les billets de faveur, aller et retour, ne sont accordés qu'aux colons de bonne foi, qui vont visiter l'Abitibi, le Lac Saint-Jean ou autres régions de colonisation situées sur le parcours du chemin de fer Canadien National, dans le but de s'y établir.

Ceux qui, ayant pris des lots, partent avec leur famille et leurs effets de ménage, pour aller s'établir définitivement sur ces lots, ne doivent pas demander des billets aller et retour, ils n'ont droit qu'à des billets pour aller seulement.

Les bureaux du Gouvernement sont fermés les jours de fêtes légales, et le samedi à partir de une heure après-midi.

En vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs du chemin de fer Canadien National, tout visiteur qui a obtenu un billet de colon, peut arrêter en en faisant la demande au chef du train, à toutes les gares comprises entre Québec et Saint-Félicien, pour une période n'excédant pas dix jours, dans la même direction, s'il s'agit d'un billet simple, et dans l'une ou l'autre direction s'il s'agit d'un billet aller et retour, avec cette condition cependant, que les billets de retour ne sont valables que pour trente jours à partir de la date de leur achat.

Lorsqu'un colon désire arrêter à une gare en deçà de celle pour laquelle il a son billet, il doit avertir le chef du train, qui inscrit sur le billet le nom de la gare où il descend, et la date.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total \$60., est payable en 6 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6 p. c.

1o L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêt à 6 p. c., de la date de la vente ;

2o Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage ;

3o Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché ;

4o Il devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'un moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes ;

5o A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'un moins 20 pieds par 25 et une étable d'au moins 15 pieds par 20 ; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;

6o Les lettres patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain représentant trente pour cent de la superficie du lot aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doit être labourables ;

CETTE VENTE est faite aux conditions suivantes, savoir :

7o Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques ;

8o Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire un bois de commerce doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;

9o Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province ;

10o Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

AGENTS ET MISSIONNAIRES-COLONISATEURS

Pour des renseignements plus détaillés sur les régions de colonisation, on devra s'adresser aux agents des Terres ou aux missionnaires-colonisateurs.

M. J.-E. Robert, agent de colonisation et d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J.-N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'Abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec,

R.P.-M. Marion, dominicain, missionnaire-colonisateur, 301 Grande-Allée, Québec.

M. L'Abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi. Adresse : Chicoutimi, P. Q.

M. L'Abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Mont-Laurier. Adresse : Mont-Laurier, comté de Labelle, P. Q.

M. L'Abbé A. P. Neveu, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Gaspé. Adresse : Gaspé, comté de Gaspé.

BNO



000 251 605